

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

PROCES-VERBAL DU BUREAU

Séance du 28 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, s'est réuni, à la salle de l'Obélisque de Senlis, le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 04 Mars 2022, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	15
Nombre de membres ayant pouvoir	10

Etaient présents : Jean-François RENARD, Nicole COLIN, Gilles SELLIER, Corry NEAU, Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Daniel DRAY, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, James PASS, Paule LAMOTTE, Michel MANSOUX, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à Corry NEAU, Nathalie LEBAS à Paule LAMOTTE, Gil METTAI à Thierry BROCHOT, Thibault HUMBERT à Jean-François RENARD, Stéphanie VAN EUW à Jean-François RENARD, Martine BORGGOO à Gilles SELLIER, Patrice ROBIN à Jean-Marie BONTEMPS, Pascale LOISELEUR à Anne LEFEBVRE, Joël BOUCHEZ à Michel MANSOUX, Jacques RENAUD à Daniel FROMENT.

Etaient absents : François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Benjamin CHKROUN, Gilles GANZIERA.

Assistaient également : François DROUIN, Président de la Commission « Forêt/filière bois », Dominique DUFUMIER, Président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Patrice URVOY, Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Emmanuel DAS GRACAS, Chargé de mission au Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, Solange DUCHARDT, Chargée de mission Paysage au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Daniel FROMENT est désigné secrétaire de séance.

2 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DU 3 MARS 2022

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des observations sur le compte rendu du dernier Bureau.

Madame LEFEBVRE relève une faute de frappe à la page 2.

Le procès-verbal du bureau du 03 Mars 2022 est adopté à l'unanimité.

3 – DESIGNATION DU VICE-PRESIDENT DU PARC NATUREL REGIONAL POUR LA REGION ILE-DE-FRANCE.

Monsieur MARCHAND demande à Monsieur RENARD, seul représentant de la Région Ile-de-France, s'il est candidat pour être Vice-Président.

Monsieur RENARD répond que oui.

A l'unanimité, Monsieur RENARD est élu Vice-Président du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

4 - MOBILISATION DU FONDS "ETUDES D'AMENAGEMENT" POUR DES ETUDES D'AMENAGEMENT DES COURS D'ECOLE A VINEUIL-SAINT-FIRMIN ET FLEURINES

Monsieur MARCHAND passe la parole à Monsieur DRAY, Président de la Commission « Architecture, urbanisme, paysage ».

Monsieur DRAY rapporte que l'objectif de ces études de principes d'aménagement des cours d'école est de formaliser un projet paysager qui prenne en compte différents enjeux environnementaux (climat, eau, biodiversité locale) et améliore le bien-être des élèves et des enseignants et qu'elles visent en particulier la désimperméabilisation des sols et la végétalisation des cours.

Il indique qu'en amont de l'étude, Valérie Mémain, chargée de mission Education à l'Environnement et au Patrimoine au PNR, et Valentin Deforest, technicien au sein du Syndicat interdépartemental du Sage de la Nonette (SISN), proposeront des animations pour sensibiliser les enfants à leur environnement et recueillir leurs souhaits pour l'aménagement de leur cour d'école et qu'un travail de concertation sera mené avec la commune, l'équipe enseignante et les parents d'élèves.

Il explique que l'étude se déroulera en 2 phases :

- Phase 1 – Concertation, analyse du contexte, du site d'accueil, des besoins, souhaits et moyens de la commune et premières orientations d'aménagement paysager intégrant la désimperméabilisation des sols, les activités envisagées, les sondages de sol ;
- Phase 2 – Suite au choix opéré par la commune, un scénario sera développé et traduit sous forme d'un plan masse au 1/200°, de coupes et croquis spatialisant les aménagements.

Il ajoute qu'en vue des futurs travaux, les études doivent permettre de faire une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) concernant tous les aspects liés aux eaux pluviales : désimperméabilisation, infiltration et retenue sur place, récupération des eaux de toitures, arasement des bordures pour alimenter la végétation, etc.

Il précise que 3 options sont prévues :

- Les tests de perméabilité des sols (1 à 4) ;
- une réunion publique ;

- 2 chantiers participatifs.

Il précise que le Syndicat mixte de gestion du PNR Oise - Pays de France serait le maître d'ouvrage des études, que l'Agence de l'eau prendrait en charge 50% du coût de l'étude et que les communes participeraient à hauteur de 20%.

Monsieur DRAY rapporte que concernant la cour de l'école Roquesable à Fleurines, c'est l'offre d'A Ciel Ouvert qui a été retenue pour un montant de 24 194 € TTC (options comprises) et que pour la cour des écoles de Vineuil-Saint-Firmin, c'est celle du bureau d'études Paysage qui a été retenue pour un montant de 26 100 € TTC (options comprises).

Monsieur DRAY indique que, compte tenu du coût élevé de ces études, la commission propose de ne pas retenir les options de la réunion publique et des 2 chantiers participatifs.

Monsieur MARCHAND observe que ces études s'élèvent malgré tout à environ 20 000 € et que ce montant lui semble élevé. Il se demande si le PNR n'est pas trop perfectionnistes et si le cahier des charges ne pourrait pas être revu à la baisse.

Solange DUCHARDT et Monsieur DRAY soulignent que c'est l'intervention de l'hydrogéologue, en plus du paysagiste, qui fait monter le coût des études mais que cette compétence est nécessaire pour la gestion des eaux pluviales si les communes souhaitent désimperméabiliser.

Monsieur MARCHAND s'interroge sur le montant des travaux.

Sylvie CAPRON indique que l'étude réalisée pour la commune d'Asnières-sur-Oise propose un montant de travaux de l'ordre du 100 000 € par cour.

Monsieur MARCHAND estime que les communes n'auront pas les moyens de réaliser de tels travaux.

Madame LAMOTTE répond que ce sont les propositions de jeux qui font que cette opération est élevée. Elle indique que la commune fera les travaux, mais en réduisant le budget ; ce qui est tout à fait possible.

Monsieur MARCHAND, estimant que cette opération est très engagée, propose de réaliser ces études, mais d'en rediscuter avec les communes avant de les lancer, en particulier sur leurs capacités à engager les travaux ensuite.

A l'unanimité, cette proposition est validée. Avec cette réserve, le Bureau décide d'engager cette étude (sans les options « réunion publique et 2 chantiers participatifs ») et de mobiliser le fonds d'intervention « Etudes d'aménagement » pour les financer.

5 - MOBILISATION DU FONDS EN FAVEUR D'UNE GESTION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU PATRIMOINE VEGETAL

Monsieur MARCHAND explique qu'il s'agit de renouveler la convention avec Odile Visage, paysagiste, pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur les programmes liés à la gestion du végétal dans les communes du PNR.

Il rapporte que la validité de la convention étant d'un an, il est proposé de la reconduire sur la même base qu'en 2021, à savoir un maximum de 9 300 € pour 30 demi-journées de prestation et 20 déplacements.

Le Bureau, à l'unanimité, autorise le Président à renouveler la convention avec Odile VISAGE pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur les programmes liés à la gestion du végétal dans les communes du PNR et mobilise le Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour financer les prestations.

6 - DELEGATION DE LA MARQUE QUALINAT AU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE

Monsieur MARCHAND passe la parole à Sylvie CAPRON. Cette dernière explique que QUALINAT est un référentiel qui encadre les prestations proposées par les Guides Nature et qui reprend les critères de la Marque Qualité Tourisme dans le cadre du Plan Qualité du Ministère du Tourisme.

Elle rapporte que cette démarche a été initiée et est gérée par l'Association QUALINAT qui délègue l'animation, le suivi de la démarche QUALINAT à des délégataires locaux, notamment des collectivités.

Elle explique que l'Association a pour objet :

- De travailler à l'amélioration de la démarche Qualité ;
- De développer et promouvoir au niveau national la marque « QUALINAT » ;
- D'assurer la relation entre les délégataires, les partenaires, les collectivités, les associations et les guides nature agréés utilisant la marque QUALINAT ;
- De contribuer à la formation des guides nature et animer les réseaux ;
- D'inciter les professionnels de sorties nature ou sorties découverte du patrimoine vernaculaire à l'effort qualitatif nécessaire pour la promotion de l'image de leur profession.

Elle ajoute que les délégataires ont en charge de mettre en place, de développer et d'assurer l'animation de la Marque QUALINAT sur leur territoire.

Elle indique que les délégataires QUALINAT doivent être adhérents à l'Association QUALINAT pour mettre en place la démarche sur leur territoire ainsi que les guides nature marqués.

Elle ajoute que cette délégation s'accompagnerait ainsi de l'adhésion du Parc naturel régional à l'Association QUALINAT, en tant que membre actif délégataire, de la signature d'une convention entre l'Association QUALINAT et le PNR, et de la signature d'une concession de licence de "marque". Elle précise que le coût de ce droit d'usage et d'entrée dans l'association serait de 750 € pour 5 ans pour 1 à 10 guides, les guides nature étant, quant à eux, redevables d'un droit d'usage de 50 €/an.

Sylvie CAPRON rapporte que 3 guides nature exerçant sur le territoire du Parc naturel régional Oise – Pays de France sont motivés pour entrer dans une démarche de qualité et adhérer à QUALINAT.

Elle ajoute que le territoire du Parc naturel régional peut devenir le terrain de sorties natures effectuées par des personnes peu professionnelles, bénévoles ou peu qualifiées et qu'il est dans l'intérêt du Parc naturel régional et de ses partenaires (ONF, Institut de France, ...) d'avoir sur son territoire des professionnels formés et délivrant des prestations de qualité.

Monsieur MARCHAND demande comment est délivrée la marque.

Sylvie CAPRON répond que la délivrance de la marque est effectuée par une Commission Régionale de Gestion de la Marque, après un audit, un contrôle et une validation de la candidature du guide

nature par le délégataire. Elle ajoute que des contrôles ont lieu ensuite tous les 5 ans ou plus rapidement si des plaintes émanant de clients ayant participé à des sorties sont reçues.

Monsieur MARCHAND suggère de valider cette proposition.

A l'unanimité, le Bureau approuve l'adhésion du Parc naturel régional Oise – Pays de France à l'association QUALINAT, valide la proposition d'être délégataire de la marque QUALINAT et autorise le Président à signer la convention avec l'Association QUALINAT et la concession de marque.

7 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS-DE-FRANCE

Monsieur MARCHAND rappelle que le Parc a signé, en 2006, avec le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France une convention-cadre de partenariat, renouvelée en 2011 puis en 2015, définissant les objectifs et les modalités de leurs actions communes sur le territoire du Parc.

Il relate que, chaque année, le Parc propose au Conservatoire d'espaces naturels de l'assister, en qualité d'expert scientifique et technique, dans ses programmes d'inventaire des milieux naturels, de préparation et de suivi des travaux de restauration de milieux, d'élaboration de plans d'actions, etc. Il ajoute que cet appui prend la forme d'une opération annuelle intitulée « Assistance scientifique et technique à la gestion des milieux naturels », intégrée dans les programmes d'actions du Parc dont le montant se monte aux alentours de 60 000 € et porte sur un programme précis identifié.

Il rappelle que l'intervention du Conservatoire d'espaces naturels pouvant être assimilée à de la prestation de services mais ne pouvant entrer dans le cadre d'un marché, une convention pluriannuelle d'objectifs de 3 ans a été signée en 2010 puis en 2013, 2016 et 2019, afin de sécuriser l'opération d'un point de vue administratif et juridique.

Il rapporte qu'un bilan de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019/2021 a été établi et qu'il est proposé de renouveler la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France.

Monsieur MARCHAND accueille Emmanuel DAS GRACAS, chargé de mission au Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France. Il lui passe la parole afin qu'il présente le bilan de la convention passée.

Emmanuel DAS GRACAS présente la structure, le cadre général de l'intervention du Conservatoire au sein du PNR et les actions réalisées entre 2019 et 2021 dans le cadre de la convention passée avec le PNR.

Monsieur MARCHAND remercie Emmanuel DAS GRACAS et propose aux membres du Bureau de renouveler la convention pluriannuelle d'objectifs pour une nouvelle durée de 3 ans, suivant les termes de la convention jointe au rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, approuve la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France ci-jointe et autorise le Président à la signer.

8 - CONVENTION AVEC LES 3 AUTRES PARCS NATURELS REGIONAUX D'ILE-DE-FRANCE POUR UNE MUTUALISATION DES OUTILS INFORMATIQUES

Monsieur MARCHAND rappelle qu'un serveur web mutualisé a été mis en place durant l'année 2016 et que plusieurs outils ont été déployés sur ce serveur commun :

- un inventaire du patrimoine bâti (consultable sous forme d'une carte dynamique, et qui regroupe les inventaires des 4 PNR en un seul),
- l'outil GEOTREK qui permet de publier les itinéraires de randonnées des territoires de chaque PNR (et qui alimente notre application rando),
- l'outil GEONATURE qui valorise la connaissance naturaliste des territoires,
- l'outil GEO et GEOkey pour la publication de cartes interactives thématiques ou statistiques (notre websig notamment),
- l'outil Postgres qui permet la mutualisation des données essentielles aux missions des PNR (cadastre, PLU, etc...),
- etc...

Il indique que cette mutualisation permet, en fonction des besoins et attentes des différents PNR, de déployer à moindre frais des applications spécifiques et d'économiser des frais d'hébergement.

Il ajoute que cette opération permet aussi de mettre en commun les compétences spécifiques des géomaticiens sur des opérations hautement techniques et sophistiquées.

Il rappelle qu'une première convention a formalisé les engagements des PNR, en précisant les modalités de financement du serveur mutualisé et de ses applications pour la période 2016-2021 et qu'il convient de signer une nouvelle convention fixant les modalités de fonctionnement et de financement de l'infrastructure mutualisée pour les 5 prochaines années.

Il explique que cette convention établit un partage équitable des dépenses engagées entre les 4 PNR, estimées à 5 479 € TTC par an et par PNR.

Il propose d'approuver cette nouvelle convention Interparcs.

A l'unanimité, le Bureau approuve la convention InterParcs pour la mutualisation des outils informatiques et autorise le Président à la signer.

9 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND demande si les membres du Bureau ont des questions diverses.

Monsieur BONTEMPS indique que la carte des zones favorables au développement de l'éolien proposée par la préfecture d'Ile-de-France prévoit des zones favorables au sein du Parc naturel régional.

Il ajoute que Monsieur ROBIN lui a indiqué que le Conseil général du Val d'Oise se positionnait contre cette cartographie.

Sylvie CAPRON relate qu'elle a vu une carte, il y a déjà plusieurs semaines, mais que le territoire du PNR n'était pas concerné. Elle indique qu'elle regardera cette question.

Monsieur MARCHAND propose effectivement de vérifier ce point et suggère, le cas échéant, de prendre une position en Bureau.

Constatant qu'il n'y a plus de questions, Monsieur MARCHAND lève la séance à 20H00.

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Patrice MARCHAND

Daniel FROMENT